

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Jeudi 8 septembre 2016

DOSSIER DE PRESSE

Schéma pour la transition énergétique : l'écomobilité, un axe majeur de la stratégie énergétique de la Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie est maintenant résolument engagée dans la construction de sa politique publique "climat". Celle-ci repose sur deux volets : le schéma pour la transition énergétique (STENC) et le schéma d'adaptation aux changements climatiques, qui sera prochainement examiné par le gouvernement.

Le schéma pour la transition énergétique (STENC) définit la stratégie énergétique de la Nouvelle-Calédonie. Adopté en juin 2016, il constitue le cadre de la politique applicable jusqu'en 2030.

Reposant sur des objectifs chiffrés forts, le STENC s'articule autour de trois grands volets :

1. un vaste programme d'économie d'énergie,
2. le développement des énergies renouvelables afin d'améliorer l'autonomie énergétique de la Nouvelle-Calédonie,
3. une réduction significative de nos émissions de gaz à effet de serre.

Pour atteindre les objectifs fixés, le STENC s'appuie sur sept axes stratégiques transversaux :

- adopter un cadre normatif au service de la transition énergétique,
- concilier performances économiques des industries et réduction des impacts environnementaux,
- intensifier le recours aux énergies renouvelables,
- permettre à chacun d'être un acteur écoresponsable,
- structurer un modèle de gouvernance adapté aux défis énergétiques et climatiques,
- garantir un droit d'accès à l'énergie, en particulier pour les populations des territoires ruraux et insulaires, et lutter contre la précarité énergétique et climatique,
- soutenir la recherche et l'innovation pour renforcer l'efficacité des politiques énergétiques.

Ces axes stratégiques sont ensuite déclinés de façon transverse en 23 leviers d'actions sectoriels : métallurgie, industrie légère, agriculture et pêche, résidentiel et tertiaire, **transport et mobilité**, énergies renouvelables, climat ...

Pour chacun de ces domaines, le STENC propose 91 pistes d'actions sous forme de fiches pratiques que les provinces et les communes pourront s'approprier. **Une fiche concerne l'écomobilité.**

**Le STENC est une feuille de route
pour la mise en œuvre et la coordination
des actions de l'ensemble des acteurs concernés par la transition énergétique.**

**** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc et lemagdugouv.nc ****

Fiche écomobilité > pistes d'action n° 37 à 45

Le transport constitue le deuxième poste d'émission de gaz à effet de serre et de consommation énergétique du territoire après l'industrie, le transport routier étant responsable d'une grande partie de ces émissions.

L'écomobilité est le développement et la gestion de modes de déplacement plus respectueux de l'environnement, sûrs, sains et accessibles à tous, comme les transports alternatifs à la voiture individuelle (marche à pied, vélo, transports en commun, etc.), mais aussi l'optimisation de l'utilisation de la voiture individuelle (covoiturage, écoconduite, etc.) et des transports de marchandises (mutualisation logistique...).

Afin de promouvoir une mobilité plus durable, toutes sortes d'initiatives sont menées sur le territoire :

- **lancement de la charte écomobilité à l'initiative du CTME depuis juillet 2015,**
- **organisation de la semaine de la mobilité depuis 2015,**
- **initiatives d'associations et partenariats avec les acteurs publics,**
- **lancement d'un programme d'animation et de formation des collectivités et des entreprises dans le domaine de l'écomobilité en collaboration avec la CCI-NC, etc.**

-> La charte de l'écomobilité

Signée en septembre 2015 à l'occasion de la semaine de la Mobilité, cette charte permet à tout organisme, établissement, entreprise, association ou collectivité de mettre en œuvre des actions signifiant son engagement en faveur du développement durable. Les actions peuvent être très simples et peu, voire pas, coûteuses, l'objectif étant de s'inscrire dans une démarche de progression continue sur plusieurs années.

Les signataires engagés dans la charte Écomobilité sont : le centre d'Initiation à l'environnement (CIE), la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC), la province Sud, Scal'Air, la société d'Équipement de la Nouvelle-Calédonie (Sécal), le syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN), le syndicat Mixte des transports urbains (SMTU) et la Ville de Nouméa.

Pour en savoir plus : www.maitrise-energie.nc

-> Le plan de déplacement d'établissement du CHT

Dans le cadre de son déménagement à Koutio, en novembre prochain, le Centre Hospitalier se prépare à de grandes mutations en termes de mobilité. Pour cela, un plan de déplacement d'établissement (PDE) est en cours d'élaboration. Cet outil de management de la mobilité doit améliorer les conditions de déplacement du personnel et favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle, pour les salariés du CHT comme pour l'ensemble de ses autres usagers, visiteurs ou patients.

Et aussi : baisse du taux de TGI pour les vélos électriques et les gyrobikes

Le 5 juillet, le gouvernement a proposé au Congrès de réduire le taux de la taxe générale à l'importation (TGI) à 6% pour les vélos à assistance électrique et les gyrobikes, classés jusqu'à aujourd'hui dans la même position tarifaire que les scooters soumis à un taux de TGI de 21%.